



Dimanches imposés et 1er mai

Par angelvirus33

Bonjour je suis vendeur dans une entreprise d'accessoires téléphoniques CDI 35H et je travaille du mardi au samedi. Le lundi étant mon jour de repos depuis peu (il n'est pas fixe car pas marqué dans mon contrat car il peut changé encore à l'avenir). Je suis situé zone touristique internationale.

Depuis peu on m'a demandé de travailler les dimanches choses qui n'a jamais été évoqué lors de mon entretien d'embauche. J'ai répondu que je pouvais travailler les dimanches pendant les soldes mais pas toute l'année car je ne pouvais ET voulais pas.

Ce matin je constate le planning du mois de Mai et je vois que je dois travailler les dimanches, sans jour de repos supplémentaires consécutifs et pire pendant une semaine je n'ai que le lundi de OFF...

Tout ceci est il légale? J'ai essayer de parler à mon responsable il m'a dit que le patron lui avait imposé de faire ce planning...

DE PLUS je vois que le lundi 1er mai, le magasin est fermé normal, j'ai mon jour de repos le 1er mai et puis c'est tout alors que mes autres collègue ont le 1er mais en férié + leur jour de repos en plus! (mardi etc)

TOUT CECI EST-IL LEGAL MERCI (bien entendu je me tourne ici car ma convention collective du commerce de détail non alimentaire ne traite pas de ces sujets...